

vacances sont accordées en Saskatchewan après un an de travail et en Alberta, après deux ans de travail. Au Québec, un employé qui travaille depuis moins d'un an a droit à une demi-journée pour chaque mois de travail et en Saskatchewan, à une journée.

En Alberta, les houilleurs ont droit à une journée de congé payé pour chaque 20 jours de travail durant le mois, mais à deux semaines au plus durant l'année.

Les travailleurs agricoles sont soustraits aux dispositions concernant les vacances dans toutes les provinces; il en est de même des domestiques, sauf au Manitoba et en Saskatchewan. La loi du Manitoba exclut aussi les entrepreneurs indépendants, ainsi que les compagnies de chemins de fer et de messageries qui relèvent du gouvernement fédéral. En outre, le Québec exclut l'exploitation forestière, les corps publics, les concierges, les gardiens et certains travailleurs à temps discontinu; l'Ontario, les travailleurs professionnels et les entrepreneurs de pompes funèbres; le Manitoba et la Saskatchewan, les ranchs et les jardins maraichers; et la Colombie-Britannique, les travailleurs professionnels et l'horticulture.

Sous-section 2.—Statistique des salaires et des heures de travail de diverses catégories d'ouvriers*

La statistique des salaires et des heures de travail est réunie depuis plusieurs années par le ministère fédéral du Travail; elle paraît dans la *Gazette du Travail* et, plus tard, dans des rapports annuels supplémentaires. Le premier rapport fut publié en 1921, mais la documentation a commencé dans plusieurs cas en 1901. Les nombres-indices montrent le mouvement général des salaires dans les principaux groupes industriels, de même que dans des industries particulières, mais ils ne peuvent servir à la comparaison des salaires d'une industrie à l'autre. La statistique porte sur les salaires moyens pour les heures de travail régulières ou le gain moyen pour le travail à la pièce durant des heures de travail régulières et, par conséquent, ne vise pas le surtemps ou les autres paiements supplémentaires.

Les tableaux 36 et 37 donnent les nombres-indices des salaires selon le principal groupe industriel et l'industrie. De 1930 à 1933, les salaires ont fléchi généralement mais, depuis, ils ont augmenté chaque année. De 1939 à 1949, la hausse du nombre-indice des salaires s'établit à 105·1 p. 100.

* Pour des renseignements plus complets, voir *Salaires et heures de travail au Canada*, supplément de la *Gazette du Travail*, publié par le ministère du Travail.

36.—Nombres-indices des salaires en certains groupes principaux d'industries, 1939-1949

NOTE.—Les chiffres à compter de 1901 figurent au rapport *Salaires et heures de travail au Canada, 1948*, supplément de la *Gazette du Travail* publié par le ministère du Travail. Les chiffres de 1921-1938 figurent à la page 679 de l'*Annuaire* de 1947.

(1939=100)

Année	Abatage du bois	Mines de charbon	Extraction des métaux	Manufactures	Construction	Transports par eau	Chemins de fer	Tramways électriques	Téléphones	Banques	Moyenne générale
1939.....	100·0	100·0	100·0	100·0	100·0	100·0	100·0	100·0	100·0	100·0	100·0
1940.....	104·9	102·1	102·8	104·3	104·5	105·2	100·0	103·9	101·3	105·4	103·9
1941.....	114·0	109·4	112·2	115·2	111·6	113·3	109·4	109·1	106·4	110·5	113·1
1942.....	125·9	113·1	118·7	125·5	118·6	125·8	114·8	115·8	112·0	116·5	122·5
1943.....	143·1	124·8	123·1	136·8	127·7	138·8	125·5	121·2	121·9	127·3	133·7
1944.....	146·1	146·0	125·2	141·4	129·6	142·2	125·5	125·7	122·4	128·9	137·9
1945.....	153·3	146·2	128·2	146·5	131·1	144·6	125·5	126·6	125·6	135·4	141·8
1946.....	167·4	146·7	135·7	161·5	143·9	162·3	142·3	139·5	125·2	147·5	155·2
1947.....	195·1	166·7	157·7	183·3	155·0	183·8	142·3	162·3	132·2	170·5	173·7
1948.....	218·8	192·9	173·1	205·9	176·3	213·5	170·2	175·0	140·4	183·0	195·8
1949.....	216·0	192·4	180·5	219·1	184·2	213·5	170·2	177·7	151·3	194·8	205·1